

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^t d. *Cologne*

CANTON de *Briehl*

MAIRIE de *Walsdorf*

N.° 2.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *om* le *om* du mois d. *Janvier* - par-devant nous,
Jacques Meuser Maire de *Walsdorf* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Haun* âgé de *vingt neuf*
ans, né à *Bliesheim* - département d. *la Moselle*, profession de *veulet*
demeurant à *Hemmerich* - département d. *la Moselle* - fils de *Henry Haun*
et d. *Ann. Pleins épouse Schédel*
demeurant à *Bliesheim* - département d. *la Moselle*.

Et demoiselle *Helene Düx* âgée de *vingt six* ans,
née à *Hemmerich* - département d. *la Moselle*, profession de *servante*
demeurant à *Hemmerich* - département d. *la Moselle* - fille de *Henry Düx*
et d. *Catherine Krell*
demeurant à *Hemmerich* - département d. *la Moselle*; qui présents à l'acte ont déclaré infanter

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsdorf* savoir: la première le *trent* *3* mois d. *Decembre* *deux* - et la seconde le *six* du mois de *Janvier* *courant* que les actes dressés sur ces publications ont été dument affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Haun* et *Helene Düx* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Michael Düx* âgé de *vingt neuf* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Hemmerich* qui nous a dit être *neveu* de l'épouse et *Jean Klett* âgé de *vingt deux* ans, profession de *Journelier* demeurant à *Carvill* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Helene Düx* âgé de *seize* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Hemmerich* qui nous a dit être *oncle* de l'épouse et *Jacques Hemmerich* âgé de *trent six* ans, profession de *Journelier* demeurant à *Hemmerich* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jacques Meuser
Michael Düx
Jean Haun et *Jacques Hemmerich* ont déclaré au savaoir *Meuser*



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^t d. *Cologne*

CANTON de *Brühl* MAIRIE d. *Walsdorf*

N.º 3 ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *omne* le *quatorze* du mois d. *Janvier* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire d. *Walsdorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Schonck* âgé de *vingt six* ans, né à *Walsdorf* département de *la Moselle*, profession de *Journalier* demeurant à *Walsdorf* département de *la Moselle* fils de *Michael Schonck* et d. *Christine Pintsch épouse Jéssé* demeurant à *Walsdorf* département de *la Moselle*

Et demoiselle *Christine Schallenberg* âgée de *vingt quatre* ans, née à *Cologne* département de *la Moselle*, profession de *servante* demeurant à *Walsdorf* département de *la Moselle* fille d. *Guillaume Schallenberg* et d. *Catherine Fischer épouse Jéssé* demeurant à *Cologne* département de *la Moselle*

1846. 1847

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Walsdorf* savoir: la première le *trentième* du mois de *Décembre* dernier et la seconde le *Six* du mois de *Janvier* courant que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Schonck* et *Christine Schallenberg* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Reinhold Pettesheim* âgé de *quarante quatre* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Walsdorf* de l'époux et *Martin Moll* âgé de *trente trois* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *cousin* de l'époux et *Heinrich Schallenberg* âgé de *cinquante six* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Jean Heiffersbach* âgé de *cinquante trois* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *oncle* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Reinhold Pettesheim *van Risterbach* *1846* *Jean Heiffersbach* *Martin Moll* *Jean Schonck* *Christine Schallenberg* ont d'abord en leurs mains signés *Meuser*

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^t de *Sologne*

CANTON de *Briehl*

MAIRIE de *Waldorf*

N.° *10*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *onze* le *quatorze* du mois de *Janvier* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Welter* âgé de *vingt quatre* ans, né à *Waldorf* département de *la Moselle*, profession de *valeur* demeurant à *Waldorf* département de *la Moselle* fils de *Jean Welter*

et de *Anne Sybille Freschepied* demeurant à *Miel* département de *Prévin et moselle*, qui présents à l'acte ont déclaré consentir.

Et demoiselle *Veronique Schorn* âgée de *vingt deux* ans, née à *Wersa* département de *la Moselle*, profession de *servante* demeurant à *Wersa* département de *la Moselle* fille de *Michael Schorn* et de *Christine Müllet* demeurant à *Wersa* département de *la Moselle*, qui présents à l'acte ont déclaré consentir.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir: la première le *treize* décembre *derrière* et la seconde le *six* du mois de *Janvier* courant. que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Welter* et *Veronique Schorn* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Hubert Haupt* âgé de *quatre* ans, profession de *valeur* demeurant à *Wersa* qui nous a dit être de l'époux et *Mathieu Engel* âgé de *quarante cinq* ans, profession de *Journelot* demeurant à *Wersa* qui nous a dit être de l'époux et *François Schorn* âgé de *deux* ans, profession de *Musicien* demeurant à *Wersa* qui nous a dit être de l'époux et *Jean Kestelbach* âgé de *vingt trois* ans, profession de *Coiffeur* demeurant à *Wersa* qui nous a dit être de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Maria Josepha Michaela Schorn

Pierre Welter, Hubert Haupt, Mathieu Engel, François Schorn, Jean Kestelbach ont déclaré en savoir sieur *Meuser*



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^t de Cologne

GANTON de Brühl MAIRIE de Walsdorf

N.º 5

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent onze le vingt trois du mois de Janvier par-devant nous, Maire de Walsdorf officier de l'état civil, sont comparus le sieur Jean Meyer département d. la Roer, profession d. val. âgé de vingt six ans, né à Vochem département d. la Roer, fils d. Henry Meyer et d. Gertrud. Quitsch. département d. la Roer, qui present à l'acte par lui consenti demeurant à Vochem département d. la Roer, qui present à l'acte par lui consenti Et demoiselle Catharin Hensele. née à Hemmichs département d. la Roer, profession d. Servante. âgée de vingt neuf ans, demeurant à Hemmichs département d. la Roer, fille de Jean Hensele et d. Elisabeth Lindoff demeurant à Hemmichs département d. la Roer, qui present à l'acte par lui consenti

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Walsdorf. savoir: la première le six du mois de Janvier courant et la seconde le treize du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Jean Meyer et Catharin Hensele sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Pierre Hensele âgé de vingt trois ans, profession d. cultivateur demeurant à Hemmichs qui nous a dit être frere de l'épouse et Jean Bigelstein âgé de quarante sept ans, profession d. cultivateur demeurant à Hemmichs qui nous a dit être voisin de l'épouse et Ferdinand Brenig âgé de vingt neuf ans, profession d. Cultivateur demeurant à Hemmichs qui nous a dit être voisin de l'épouse et Francis Bigelstein âgé de quarante dix sept ans, profession d. Cultivateur demeurant à Hemmichs qui nous a dit être voisin de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Handwritten signatures: Johannes Meyer, Catharin Hensele, Jean Bigelstein, Ferdinand Brenig, Pierre Hensele, Elisabeth Lindoff, and Neuse.

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T de Cologn.

CANTON de Brühl

MAIRIE de Waldorf

N.° 6

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent onze le vingt trois du mois de Janvier par-devant nous, Maire de Waldorf officier de l'état civil, sont comparus le sieur Guilleaume Krings âgé de trent. quatre ans, né à Wirdorf département de la Roer, profession d. cultivateur demeurant à Wirdorf département de la Roer fils de Pierre Krings et d. Yertrude Hartmann.
 Et demoiselle Walbourgis Gommel âgée de vingt quatre ans, née à Waldorf département de la Roer, profession d. cultivatrice demeurant à Waldorf département de la Roer fille de Henri Gommel et d. Mari Freischmidt.
 Lesquels nous ont déclaré consentir au mariage projeté entre eux.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorf savoir: la première le six du mois de Janvier et la seconde le treize du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. ces extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Guilleaume Krings et Walbourgis Gommel sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Lambert Schmidt âgé de cinquante cinq ans, profession d. cultivateur demeurant à Wirdorf de l'époux et Jacques Mebes âgé de quarante ans, profession d. Cultivateur demeurant à Waldorf de l'épouse et Jacques Klein âgé de soixante cinq ans, profession d. Cultivateur demeurant à Wirdorf de l'époux et Martin Brecht âgé de quarante cinq ans, profession d. Cultivateur demeurant à Wirdorf de l'épouse qui nous a dit être voisin de l'époux et voisin de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Lambert Schmidt

Guilleaume Krings
Walbourgis Gommel
Jacques Mebes & Jacques Klein ont déclaré en faveur de ceux



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T d

CANTON d

MAIRIE d

5.2. 1841

N.º 7.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatre* le *cinq* du mois de *février* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire d' *Walsdorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Tilman* *26.6.1783* âgé de *vingt six* ans, né à *Walsdorf* département de *la Roer*, profession de *garett* demeurant à *Walsdorf* département de *la Roer* fils de *Pierre Tilman* *Jacobi* *1783* et de *Ann Meber* département de *la Roer* qui prout à l'acte *de l'acte de l'acte* consenti.

Et demoiselle *Anne Sybille Broel* *2.7.18* âgée de *treize* ans, née à *Broberg* département de *la Roer*, profession de *servante* demeurant à *Broberg* département de *la Roer* fille de *Henri Broel* et de *Margarethe Dieken* épouse *Jacobi* de l'acte *de l'acte de l'acte* demeurant à *Broberg* département de *la Roer*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsdorf* savoir: la première le *six* *février* *1841* et la seconde le *treize* du *même* *mois* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *ces* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Tilman* et *Anne* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Hunsdorf* *26.6.1783* âgé de *treize* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Broberg* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Georgius Scheben* *26.6.1783* âgé de *quarante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Jean Gros* *26.6.1783* âgé de *treize* ans, profession de *Jardinier* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Carste Schmaecher* *26.6.1783* âgé de *treize* ans, profession de *ordonnel* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Carste Schmaecher
Georgius Scheben
Jean Tilman & *Anne Sybille Broel*, *Jean Hunsdorf* et *Georgius Scheben*
 ont déclaré en faveur de leurs signatures.
Meuser

CANTON de *Brühl* MAIRIE de *Walsdorf*

N.° 8.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *onze* le *vingt* du mois de *février* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Walsdorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Fühl* âgé de *vingt-neuf* ans, né à *Waldorf* département de *la Moselle* profession de *Journelier* demeurant à *Waldorf* — département de *la Moselle* — fils de *Adolph. Fühl* et de *Agnes Justes* épouse de *Jean Fühl* demeurant à *Waldorf* département de *la Moselle*.

Et demoiselle *Christine Dick* âgée de *vingt-cinq* ans, née à *Waldorf* — département de *la Moselle* profession de *servante* demeurant à *Waldorf* — département de *la Moselle* — fille de *Pierre Dick* et de *Catharine Lohmüller*, qui présent à l'acte ont déclaré

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir : la première le *vingt-janvier* dernier et la seconde le *vingt-sept* du même mois — que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'iceux extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Fühl* et *Christine Dick* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jules-Auguste Herpich* âgé de *quarante-cinq* ans, profession de *Journelier* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Bruff* âgé de *trente-quatre* ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Leonard Dietz* âgé de *trente-quatre* ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Thierry Dietz* âgé de *trente* ans, profession de *Journelier* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *cousin* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Waldorf
Jean Fühl & Christine Dick, Pierre Dick et Catharine Lohmüller, Jean Bruff, Leonard & Thierry Dietz ont déclaré ne savoir signer.
Meuser



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^r d. *Cologne*

CANTON d. *Brull*

MAIRIE d. *Malony*

N.^o *9*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *onze* le *treize* du mois d. *février* par-devant nous, *73/2*
Jacques Meusel Maire d. *Malony* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Guillaume Draehen* voeu, âgé de *cinquante*
un ans, né à *Soppelsdorf* - département d. *Rhin et moselle*; profession d. *Tailleur*
demeurant à *Malony* - département d. *la Roer* - fils d. *Adam Draehen*
et d. *Anne Marie Schmitz* épouse *decedée*
demeurant à *Soppelsdorf* - département d. *Rhin et moselle*.
Et demoiselle *Adelheide Engels* âgée de *trante un* ans,
née à *Aefler* - département d. *Rhin et moselle*, profession d. *...*
demeurant à *Malony* - département d. *la Roer* - fille d. *Geo. J. Engels*
decedé et d. *Anne Clemens* qui prant à l'aide a déclaré consentir
demeurant à *Aefler* - département d. *Rhin et moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Malony*.
savoir : la première le *trois de mois de février* et la seconde le *dix du*
même mois - que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. *...* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Guillaume Draehen* et *Adelheide Engels* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Engels* âgé de *...* ans, profession d. *...* demeurant à *Aefler*.
de *beate trois* ans, profession d. *...* demeurant à *...*
qui nous a dit être *frère* de l'époux.
et *Mathieu Gilles* âgé de *trante trois* ans, profession d. *...*
demeurant à *Aefler* qui nous a dit être *parent* de l'épouse
et *Guillaume Engels* âgé de *vingt sept* ans, profession d. *...*
demeurant à *Aefler* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse
et *Bracht Schmitt* âgé de *trante* ans, profession d. *...*
demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

W. J. Meusel
Joann Engels *Wilhelm Engels*
Adelheide Engels *Anne Clemens* et *Mathieu Gilles* ont déclaré en faveur de
Meusel

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d. *Sologne*

CANTON d. *Brühl*

MAIRIE d. *Malsp*

N.° *10*.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *onze* le *trois* du mois de *février* par-devant nous,
Jacques Meuser Maire d. *Malsp* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Theodor Engels* âgé de *trente trois*
 ans, né à *Alfter* département d. *Rhin et mouelle*, profession d. *pelet*
 demeurant à *Sologne* département d. *la Roer* fils d. *Paul Engels*
 demeurant à *Alfter* et d. *Agnes Henriette épouse décédée de leur vivant*
 département d. *Rhin et mouelle*.

Et demoiselle *Marguarithe Weinden* âgée de *vingt deux* ans,
 née à *Bruidorf* département d. *Rhin et mouelle*, profession d. *généraliste*
 demeurant à *Bruidorf* département d. *la Roer* fille de *Guad Weinden*
 décédée et d. *Ertrude Liberty*
 demeurant à *Bruidorf* département d. *la Roer* qui joint à l'acte a déclaré consentir.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Malsp* savoir: la première le *vingt sept* du mois de *janvier* et la seconde le *trois* du mois de *février* courant que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. *deux* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Theodor Engels* et *Marguarithe Weinden* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Nicolas Schmitt* âgé de *trente* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Widdig* de l'époux et *Theodor Weinden* âgé de *vingt* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Bruidorf* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Jean-Joseph Grop* âgé de *trente* ans, profession d. *généraliste* demeurant à *Wormheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Ernst Schumacher* âgé de *trente* ans, profession d. *ordonnaire* demeurant à *Wormheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Theodor Engels *Nicolas Schmitt* *Theodor Weinden*
Marguarithe Weinden *Jean-Joseph Grop* *Ernst Schumacher*
Meuser



DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT d. *Cologne*

CANTON de *Brühl*

MAIRIE d. *Walsdorf*

N.º *11*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *onze* le *vingt deux* du mois d. *février* par-devant nous, *Jacques Meusel* Maire d. *Walsdorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Gros* + *27.02.32* âgé de *trente* ans, né à *Walsdorf* - département d. *la Roer* profession d. *ouvrier* demeurant à *Bornheim* - département d. *la Roer* fils de *Jean Gros* et d. *Anne Gieseler*, qui jurent à haute voix et de *Walsdorf* - département d. *la Roer*

Et demoiselle *Anne Marie Schaefer* + *9.1.64* âgée de *vingt six* ans, née à *Bornheim* - département d. *la Roer* profession d. *cultivatrice* demeurant à *Bornheim* - département d. *la Roer* fille de *Mathieu Schaefer* et de *Marguerite Waspersch* demeurant à *Bornheim* - département d. *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsdorf* savoir: la première le *trois* de mois de *février* et la seconde le *dix huit* *même* mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Gros* et *Anne Marie Schaefer* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Schaefer* âgé de *cinquante cinq* ans, profession d. *tonnelier* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *oncle* de l'époux et *Reinal Schellenberg* âgé de *cinquante cinq* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *oncle* de l'épouse et *Ernest Schenckel* âgé de *trente* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Guillaume Mathies* âgé de *trente sept* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture,

Johannes Gros
Wilhelm Schaefer
Marguerite Schaefer
Meusel

1) Catharina * 20.11.1815, 2) Michael * 19.09.1818, 3) Margarete * 7.3.1821, 4) Anton * 19.5.1823 (+26.5.1823)
 5) Anton * 14.12.1824, 6) Anna Maria * 4.4.1828

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT d. *Cologne*

CANTON d. *Briehl*

MAIRIE d. *Waldorf*

N.º 12.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *onze* le *vingt Cinq* du mois d. *février* par-devant nous, *Jacques Meurer* Maire d. *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Schlauss* âgé de *vingt six* ans, né à *Brenig* — département d. *la Moselle*, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Brenig* — département d. *la Moselle* — fils d. *Mathieu Schlauss* et d. *Adelheide Weiler* demeurant à *Syornheim* — département d. *la Moselle*.

Et demoiselle *Gertrude Schmitz* âgée de *vingt trois* ans, née à *Alflet* — département d. *Rhin et Moselle*, profession d. *servante* demeurant à *Bonheim* — département d. *la Moselle* — fille d. *Jean Schmitz* et d. *Gertrude Poutorius* demeurant à *Alflet* — département d. *Rhin et Moselle*.

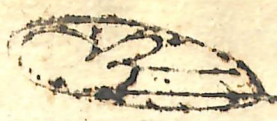
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Waldorf* savoir: la première le *dix* du mois de *février* — et la seconde le *dix sept* du *même* mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. *deux* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Schlauss* et *Gertrude Schmitz* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Eugéles Schlauss* âgé de *trente deux* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Jean Schlauss* âgé de *cinquante cinq* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Syornheim* qui nous a dit être *opèle* de l'époux et *Jean Stols* âgé de *trente* ans, profession d. *Arvinaire* demeurant à *Syornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Ernest Schomacher* âgé de *trente* ans, profession d. *cordonnier* demeurant à *Syornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Johann Schlauss *Joséphine Schmitz*
Eugéles Schlauss *Ernest Schomacher*
Gertrude Schmitz a déclaré en faveur de ses
Meurer



7.

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^r d. *Cologne*

CANTON d. *Brühl*

MAIRIE d. *Walsdorf*

N.° 13

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *onze* le *cinq* du mois de *Juin* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire d. *Walsdorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *François Maens* âgé de *six neuf ans* ans, né à *Wittelschlag* - département d. *Rhin et Moselle*, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Bermuthheim* - département d. *Rhin et Moselle* fils d. *George Maens* demeurant à *Wittelschlag* - département d. *Rhin et Moselle* et d. *Elisabeth Rütler* qui jurent à haute voix *ont déclaré consentir*.

Et demoiselle *Marie Rütler* âgée de *vingt six* ans, née à *Wersching* - département d. *Rhin et Moselle*, profession d. *servante* demeurant à *Weidenbach* - département d. *la Roer* - fille d. *Servais Rütler* et d. *Elisabeth Degeu* demeurant à *Weidenbach* - département d. *Rhin et Moselle*, qui jurent à haute voix *ont déclaré consentir*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Walsdorf* savoir : la première le *deuxième* du mois de *Mai* et la seconde le *dix neuf* du même mois - que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *François Maens* et *Marie Rütler* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Mathieu Rütler* âgé de *vingt huit* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Wurthbrunn* qui nous a dit être *père* de l'épouse et *Jean Gasp* âgé de *vingt neuf* ans, profession d. *Landwehr* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Ernst Schrymacker* âgé de *trente* ans, profession d. *ordonnance* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Gaspas Pirsch* âgé de *vingt huit* ans, profession d. *Sergent* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

George Maens *Joseph Gasp* *Leunshuis* *Gouwendijk*
Mathias Rütler
François Maens *Marie Rütler* et *Gaspas Pirsch* ont déclaré au savoir sieur *Meuser*

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d.

Cologne

CANTON d. *Brühl*

MAIRIE d.

N.° *14*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *0772* le *vingt* du mois d. *Clous* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire d. *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Henseler* âgé de *vingt un* ans, né à *hemmich* - département d. *la Roer* - profession d. *menuisier* demeurant à *hemmich* - département d. *la Roer* - fils d. *Jacq. Henseler* décédé et d. *Elisabeth Knudorf* demeurant à *hemmich* - département d. *la Roer*, qui *présent à l'acte a déclaré consentir*

Et demoiselle *Anna Marie Wald* âgée de *vingt deux* ans, née à *hemmich* - département d. *la Roer* - profession d. *servante* demeurant à *hemmich* - département d. *la Roer* - fille d. *Mari Wald* et d. *Sybill Wendropf* demeurant à *hemmich* - département d. *la Roer*, qui *présent à l'acte ont déclaré consentir*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Waldorf* savoir: la première le *vingt huit* au mois de *Juillet* et la seconde le *quatre* au mois de *Septembre* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. *des* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Henseler* et *Anna Marie Wald* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jacques Schaefer* âgé de *cinquante sept* ans, profession d. *cabaretier* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Gross* âgé de *vingt* ans, profession d. *servant* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Mathias Henseler* âgé de *vingt six* ans, profession d. *menuisier* demeurant à *hemmich* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Guillaume Cronenberg* âgé de *vingt un* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *hemmich* qui nous a dit être *voisin* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jacques Meuser
Jacques Schaefer
Jean Gross
Pierre Henseler & Anna Marie Wald, Mathias Henseler & Guillaume Cronenberg ont déclaré au savaoir signés
Meuser



DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^t de Cologne

CANTON de Brühl

MAIRIE de Walsopp

N.° 45.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *onze* le *seize* du mois de *Cloué* par-devant nous, *Jacques Meuses* Maire de *Walsopp* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Loisseu* âgé de *vingt six* ans, né à *Bornheim* - département de *la Roer*, profession de *valet* demeurant à *Kemmerich* - département de *la Roer* - fils de *Jean Pierre Loisseu* et de *Anne Marie Schmitz* demeurant à *Bornheim* - département de *la Roer*, qui présents à l'acte ont déclaré consentir.

Et demoiselle *Anne Margarithhe Sulcher* âgée de *vingt quatre* - ans, née à *Meckenheim* - département de *Rhin et mouelle*, profession de *sergente* demeurant à *Meckenheim* - département de *la Roer* - fille de *Mathieu Sulcher* et de *Elisabeth Bongard* décédée. demeurant à *Meckenheim* - département de *Rhin et mouelle*, qui présent à l'acte a déclaré consentir.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsopp* savoir : la première le *quatre* du mois de *Cloué* et la seconde le *onze* du *même* mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Loisseu* et *Anne Margarithhe Sulcher* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Georges Breuet* âgé de *vingt deux* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Widdopp* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Mathieu Sulcher* âgé de *cinquante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Meckenheim* qui nous a dit être *père* de l'époux et *Jean Gross* âgé de *trente* ans, profession de *Jardinier* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Guillaume Mathias* âgé de *quarante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jean Loisseu
Anne Margarithhe Sulcher

Jean Loisseu Anne Margarithhe Sulcher et Georges Breuet ont déclaré au savaoir signés Meuses

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d. *Cologne*

CANTON de *Briehl*

MAIRIE de *Walserff*

N.° *16*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *anne* le *vingt un* du mois de *Clout* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Walserff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *André Breuer* âgé de *vingt cinq* ans, né à *Reimethem* - département de *Rhin et Moselle*, profession de *cultivateur* demeurant à *Reimethem* - département de *la Roer* fils de *Joseph Breuer* et de *Elisabeth Vieles* demeurant à *Reimethem* - département de *Rhin et Moselle* qui présents à l'acte ont déclaré consentir.

Et demoiselle *Anne Catharine Casper* âgée de *vingt neuf* ans, née à *Metternich* - département de *la Roer*, profession de *servante* demeurant à *Metternich* - département de *la Roer* - fille de *Pierre Casper* et de *Anne Marie Schnepfenheim* demeurant à *Metternich* - département de *la Roer* qui présents à l'acte ont déclaré consentir.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walserff* savoir : la première le *vingt huit* du mois de *Juillet* - et la seconde le *vingt neuf* du mois de *Juillet* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *André Breuer* et *Anne Catharine Casper* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Joseph Breuer* âgé de *cinquante huit* ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Reimethem* de l'époux et *Pierre Casper* âgé de *soixante deux* ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Metternich* qui nous a dit être *père* de l'épouse et *Jérôme Gammembach* âgé de *cinquante huit* ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Reimethem* qui nous a dit être *père* de l'épouse et *Guillaume Sponerberg* âgé de *quatre un* ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Reimethem* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *les parties contractantes et témoins ont déclaré en savoir signer*

Meuser



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T d. Cologne

CANTON d. *Briehl*

MAIRIE d. *Walsdorf*

N.^o 17.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *onze* le *vingt huit* du mois d' *Clou* par-devant nous, *Laque Meuser* Maire d. *Walsdorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Mathieu Meier* âgé de *...* ans, né à *Walsdorf* — département d. *la Roer* — profession d. *Journelier Meier* demeurant à *Walsdorf* — département d. *la Roer* — fils d. *Mathieu Meier* et d. *Elisabeth Alsmacher d'ici à Walsdorf* demeurant à *...* département d. *...*

Et demoiselle *Marie Catharine Francois Jesch* — âgée de *vingt sept* ans, née à *Brenig* — département d. *la Roer* — profession d. *couturière* demeurant à *Brenig* — département d. *la Roer* — fille d. *Pierre Jesch* et d. *Georgine Wettehroeu* demeurant à *Brenig* — département d. *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Walsdorf* savoir : la première le *dix huit* du mois d' *Clou* — et la seconde le *vingt* du même mois — que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. *...* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Mathieu* et *Marie Catharine* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Francois Jesch* et *Guillaume Wirtz* âgés de *...* ans, profession d. *meunier* demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Joseph Claren* âgé de *quarante quatre* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Joseph Preuer* âgé de *cinquante huit* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Jesch dux* âgé de *quarante six* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture,

Mathieu Meier
Marie Catharine Jesch
Joseph Claren
Guillaume Wirtz
Joseph Preuer
Jesch dux
Meuser

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d. *Cologne*

CANTON d. *Briick*

MAIRIE d. *Walsaff*

N.° 18

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *onze* le *dix neuf* du mois de *Septembre* par-devant nous, Maire d. *Walsaff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Hammel* âgé de *vingt huit* ans, né à *glaut* département de *la Roer*, profession de *valet* demeurant à *Caraff* — département de *la Roer* — fils d. *Jean Hammel vivant* et d. *Uelheid Minnebein decedé* demeurant à *fischenich* — département de *la Roer*.

Et demoiselle *Gertrude Plett* âgée de *vingt deux* ans, née à *Hemmerich* — département de *la Roer*, profession de *servante* demeurant à *Hemmerich* — département de *la Roer* — fille d. *Jean Plett* et d. *Sybilie Panning* demeurant à *Hemmerich* — département de *la Roer*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Walsaff* savoir : la première le _____ et la seconde le _____ que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des _____ extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Hammel* et *Gertrude Plett* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Grosse* âgé de _____ ans, profession de *jardinier* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Guillaume Mathiesen* âgé de *trente huit* ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Wozheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Leonas Plett* âgé de *quarante cinq* ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Caraff* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Antoni Schaefer* âgé de *quarante cinq* ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Caraff* qui nous a dit être *beau-père* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Johannes Samuel Schreiner
Guillaume Mathiesen
Leonas Plett et *Antoni Schaefer* ont voulu en savoir signer.
Neuses

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d. *Echay*

CANTON d. *Breuth*

MAIRIE d. *Welsch*

N.º *19*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatre* ans, le *neuf* du mois de *octobre* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire d. *Welsch* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Conrad Vianna* âgé de *vingt-neuf* ans, né à *Welsch* département de *la Moselle* profession d. *cultivateur* demeurant à *Welsch* département de *la Moselle* fils de *Thomas Vianna* et d. *Agnes Blasch* épouse *viuue* demeurant à *Welsch* département de *la Moselle*

Et demoiselle *Christine Raiser* âgée de *vingt-cinq* ans, née à *Remmery* - département de *la Moselle* profession d. *cultivateur* demeurant à *Remmery* - département de *la Moselle* - fille d. *Jean Raiser* et d. *Barbe Hatzenburger* demeurant à *Remmery* - département de *la Moselle*, qui présents à l'acte ont déclaré consentir.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Welsch* savoir: la première le *vingt-deux* du mois de *septembre* et la seconde le *vingt-neuf* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des *extraits* de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Conrad Vianna* et *Christine Raiser* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Raiser* âgé de *vingt-cinq* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Remmery* qui nous a dit être de l'époux et *Georges Blasch* âgé de *trente-huit* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Welsch* qui nous a dit être de l'épouse et *Henri Schmitz* âgé de *cinq* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Welsch* qui nous a dit être de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Conrad Vianna* *Christine Raiser* *Jean Raiser* *Georges Blasch* *Henri Schmitz* ont déclaré en faveur de leurs signatures.

CANTON de *Briehl*

MAIRIE de *Walsdorf*

N.° *20*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *omni* le *treize* du mois d' *octobre* par-devant nous, *3/100*
Laques Meuser Maire de *Walsdorf*, officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Henri Preutenich* âgé de *vingt* ans, né à *hemmerich* - département d' *la Roer*, profession d' *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* - département d' *la Roer* - fils de *Josias Preutenich* et d' *Sybill Fruch* demeurant à *hemmerich* - département d' *la Roer*, qui jurent à l'acte ont d' *valant* consenti.

Et demoiselle *Veronique Boese* âgée de *vingt six* ans, née à *Mahlberg* - département d' *Rhin et moule*, profession d' *servante* demeurant à *hemmerich* - département d' *la Roer* - fille de *Josias Boese* et d' *Christine Brühl épouse de Boese à Mahlberg* demeurant à *hemmerich* - département d' *Rhin et moule*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' *Walsdorf* savoir : la première le *vingt du mois d' octobre* et la seconde le *vingt sept* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' *ces* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Henri Preutenich* et *Veronique Boese* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Preutenich* âgé de *cinquante* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* qui nous a dit être *oncle* de l'époux et *Germain Emmerich* âgé de *quarante cinq* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Preutenich* âgé de *vingt sept* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* qui nous a dit être *cousin* de l'époux et *Leonard Schmidt* âgé de *cinquante* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* qui nous a dit être *voisin* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jos Meuser
Henri Preutenich et Veronique Boese, Pierre Preutenich, Jean Preutenich
et Leonard Schmidt ont d'valant en savoir sieur Meuser

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d.

Cologne

CANTON de

Brühl

MAIRIE d.

Waldf

N.º 21.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *om* le *six* du mois de *Novembre* par-devant nous, Maire d. *Waldf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *françois Joseph Flohr* âgé de *vingt quatre* ans, né à *Brenig* — département d. *la Roer*, profession d. *Sommetteur* demeurant à *Brenig* — département de *la Roer* — fils d. *Gerard Flohr* et d. *Catherine Schlasser épouse de Gerard* — département d. *la Roer*.

Et demoiselle *Anne Franck* âgée de *vingt deux* ans, née à *Waldorf* — département d. *la Roer*, profession d. *servante* demeurant à *Waldorf* — département d. *la Roer* — fille d. *Nilger Franck* et d. *Catherine Franck épouse de Gerard* — département d. *Rhin et Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Waldf* savoir: la première le *vingt* du mois d'*octobre* et la seconde le *vingt sept* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir *des* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *françois Joseph Flohr* et *Anne Franck* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Joseph Franck* âgé de *soixante et six* ans, profession d. *Journalier* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *oncle* de l'époux et *Mathieu Franck* âgé de *trent neuf* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *cousin* de l'époux et *Michael Schott* âgé de *cinquante neuf* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Dersdorf* qui nous a dit être *cousin* de l'époux et *Gerard Flohr* âgé de *quarante* ans, profession d. *Journalier* demeurant à *Walberberg* qui nous a dit être *cousin* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture,

françois Joseph Flohr
Miguel Gorn
Ann Franck et *Gerard Flohr* ont déclaré en bonne et saine mémoire
Maire

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^t d. *Cologne*

CANTON d. *Brühl*

MAIRIE d. *Walsdorf*

N.º 23.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *onze* le *vingt trois* du mois d. *Novembre* par-devant nous, *Jacques Meuses* Maire d. *Walsdorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Adolphe Weller* âgé de *trente huit* ans, né à *Mül* département d. *Rhin et mouille*, profession d. *valet* demeurant à *Remmich* département d. *la Moselle* fils d. *Jean Weller* vivant qui *présent à l'acte a déclaré consentir* et d. *Anne Sibille Kreischem* âgée de *deux* demeurant à *Mül* département d. *Rhin et mouille*

Et demoiselle *Gertrude Grusqu* âgée de *vingt trois* ans, née à *Remmich* département d. *la Moselle*, profession d. *cultivatrice* demeurant à *Remmich* département d. *la Moselle* fille d. *Jacques Grusqu* vivant et d. *Anne Proetger* qui *présent à l'acte a déclaré consentir* demeurant à *Remmich* département d. *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Walsdorf* savoir: la première le *dix* du mois de *Novembre* et la seconde le *dix sept* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. *les* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Adolphe Weller* et *Gertrude Grusqu* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Germain Ommen* âgé de *quarante cinq* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Remmich* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Stephan Weller* âgé de *vingt cinq* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *George Weller* âgé de *vingt sept* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Mül* qui nous a dit être *cousin* de l'époux et *Jean Biesseltern* âgé de *quarante quatre* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Remmich* qui nous a dit être *voisin* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Gertrude Grusqu
Weller et George Weller
ont déclaré au savoir signés.
Jacques Meuses
Jean Biesseltern
voisins

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d. Cologne

CANTON d. Braub

MAIRIE d. Walsp.

N.º 23.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent anne le vingt sept du mois d. Novembre par-devant nous, Jacques Meuser Maire d. Walsp. officier de l'état civil, sont comparus le sieur Pierre Piul âgé de vingt six ans, né à Welsp. département d. la Roer, profession d. valet demeurant à Welsp. département d. la Roer fils d. Antoine Piul et d. Getrude Schmeitz département d. la Roer Antoine Piul présent demeurant à Welsp. département d. la Roer Antoine Piul présent Et demoiselle Getrude Holsdoff âgée de vingt six ans, née à Brenig département d. la Roer, profession d. sergente demeurant à Brenig département d. la Roer fille d. Antoine Holsdoff et d. Getrude Bliffge demeurant à Brenig département d. la Roer

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. Walsp. savoir : la première le dix sept Novembre et la seconde le vingt quatre du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Pierre Piul et Getrude Holsdoff sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Henry Holsdoff âgé de quarant ans, profession d. Journaier demeurant à Welsp. qui nous a dit être oncle de l'épouse et Geor Gref âgé de trent ans, profession d. Journaier demeurant à Welsp. qui nous a dit être ami de l'épouse et Guilleaume Mathieu âgé de quarant ans, profession d. carpentier demeurant à Welsp. qui nous a dit être ami de l'épouse et Henry Schmeitz âgé de soixant quatre ans, profession d. cultivateur demeurant à Welsp. qui nous a dit être ami de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture,

Getrude Holsdoff Jacques Meuser
Pierre Piul & Getrude Holsdoff Guilleaume Mathieu et Henry Schmeitz
 ont voulu en avoir leur signature. Meuser



17

TABLE ALPHABÉTIQUE des Actes des mariages de la mairie d. *Wald*
 pour l'an 1871. dressée en exécution du décret impérial du 20 juillet 1807.

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
<i>B.</i>			<i>R.</i>		
16	Breuer André et anne Catharina Casper	21. Août.	1	Rourschil Bernard. et Christiane Wald	3. Janvier
<i>D.</i>			6	Rrings Guillaume et Wallburgis Commer	23 Janvier
9	Drachen Guillaume et Adelheide Engels	13. février	17	Rlein Mathieu et marie Catharina Fraicou Effe.	28 Août.
<i>E.</i>			20	Rentenah Henry et Veronique Boser	30 Petotr
10	Engels Theodor et Marguerithe Nauden	13. février	23	Riel Pierre et Gertrude Löldwof	27. November
<i>F.</i>			<i>M.</i>		
21	Flobt François Joseph et anne Strunks	11. November	5	Meyer Jean et Catharina Kenschler	23 Janvier
<i>G.</i>			13	Macons François et marie Kitter	5. Juin
11	Gross Jean et anne Marie Schopf	22. février	<i>S.</i>		
<i>H.</i>			3	Schonick Jean et Christine Schallenberg	16. Janvier
14	Henseler Pierre et anne Marie Wald	12. Août.	8	Suhl Jean et Christiane Dick	6. février
<i>J.</i>			12	Schlapp Jean et Gertrude Schmitz	25. février
15	Joffeu Jean et Fulicher	16. Août.	18	Stammel Jean et Gertrude Mett	19. September

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
	<i>J.</i>			<i>W.</i>	
17.	<i>Kilman Jean et anne Sibille Broel.</i>	<i>5 février</i>	22.	<i>Weller a Sophie. gautrude Gräffen</i>	<i>23 novembre</i>
	<i>W.</i>			<i>W.</i>	
19.	<i>Vicinden Comas et Christine Kaina</i>	<i>9 octobre</i>	2.	<i>Heun Jean. et helene Dux</i>	<i>11 février</i>
	<i>W.</i>				
21.	<i>Wette Pierre et veronique Schorn</i>	<i>16 janvier</i>			